

Notre engagement RSE reconnu : CEMIS, Médaillé de Bronze ECOVADIS 2025



Dans un contexte où la responsabilité sociale des entreprises (RSE) devient une priorité incontournable, nous sommes fiers d'annoncer à nos clients, partenaires et parties prenantes que notre entreprise a obtenu la médaille de bronze au système de notation ECOVADIS pour 2025. Cette reconnaissance, officielle et internationale, confirme la démarche engagée depuis plusieurs années par notre société en faveur du développement durable et d'une économie plus responsable.

ECOVADIS : qu'est-ce que c'est ?

ECOVADIS est la plateforme mondiale la plus reconnue pour l'évaluation des performances RSE des entreprises. Sa méthodologie couvre plus de 250 secteurs d'activité dans plus de 185 pays. Son système de notation s'appuie sur 21 critères répartis en quatre grands thèmes : l'environnement, le social & droits de l'homme, l'éthique et les achats responsables. ECOVADIS analyse les politiques, les actions concrètes et les résultats des entreprises afin de leur attribuer une note globale ainsi qu'une éventuelle distinction symbolisée par une médaille (bronze, argent, or, platine).

Pour les entreprises comme la nôtre, être notée par ECOVADIS, c'est offrir à nos clients et à nos partenaires une transparence et une preuve concrète de notre engagement responsable.

Notre médaille de Bronze : une étape importante, une motivation supplémentaire

Nous sommes particulièrement honorés d'avoir reçu la médaille de bronze lors de cette évaluation, une distinction attribuée aux entreprises qui font preuve de solides pratiques RSE et qui se situent parmi les 35% les mieux notés du secteur évalué par ECOVADIS. Cette reconnaissance atteste que notre organisation a déjà mis en place des démarches sérieuses, structurées et traçables sur l'ensemble des quatre piliers de la notation.

Cela concerne notamment :

- la réduction de notre empreinte environnementale (gestion de nos déchets, réduction de notre impact carbone, optimisation du cycle de vie de nos produits),
- l'humain mis au centre de nos préoccupations (formation, accompagnement individuel et culture de la sécurité),
- l'intégrité et l'éthique des pratiques (Code d'Éthique et Code de conduite anti-corrruption, exigence d'engagements en matière d'intégrité de nos partenaires)
- ainsi que la gestion responsable de notre chaîne d'approvisionnement.

Un engagement renforcé pour l'avenir

Cette médaille de bronze n'est pas une fin en soi. Elle marque une étape clé dans notre feuille de route RSE, mais aussi un point de départ pour aller encore plus loin. Nous nous engageons à poursuivre nos efforts afin de renforcer encore davantage nos actions dans les domaines de l'environnement, de la responsabilité sociale, de l'éthique et des achats durables.

Notre objectif est d'obtenir, lors des prochaines évaluations ECOVADIS, la médaille d'argent puis d'or. Pour cela, nous allons impliquer toutes nos parties prenantes, former et sensibiliser davantage nos équipes, repenser nos processus internes et collaborer activement avec nos fournisseurs.

Nous remercions tous nos clients et partenaires pour leur confiance. Ensemble, nous pouvons contribuer à bâtir une économie plus juste, plus respectueuse de l'environnement et plus responsable.

En choisissant notre entreprise, vous choisissez un partenaire engagé.

INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE CEMIS 2024 – Publication février 2025

L'entreprise CEMIS SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE est pleinement engagée en faveur de la mixité et de la promotion de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, gages de performance économique et sociale de l'entreprise et répondant aux valeurs essentielles qui sont les siennes.

En effet, dans son Manifeste, diffusé en avril 2022 au sein de CEMIS, le Groupe API a souhaité créer un environnement et une culture au sein de l'entreprise, centrés sur l'humain avant tout, et ce, en vue de permettre à ses collaborateurs d'être la meilleure version d'eux-mêmes.

Dans cet objectif, nous avons conclu avec nos organisations syndicales, un accord relatif à l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail le 14 février 2025 pour une durée de trois ans, qui déploie plusieurs mesures en faveur de la conciliation vie professionnelle/vie personnelle et donne des garanties en faveur de la l'égalité.

Si pour 2024, notre index égalité professionnelle progresse encore avec un score de **77 points sur 100 (soit 25 points de plus qu'en 2023)**, notre index reste inférieur à 85 points.

Voici les scores par indicateurs :

Période de référence : Janvier – décembre 2024 Salariés : 177	Poids	Score CEMIS
1. Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes	40%	27/40
2. Ecart de taux des augmentations individuelles (nombre de femmes et d'hommes augmentés)	35%	35/35
3. Nombre de salariées augmentées à la suite de leur congé maternité	15%	15/15
4. Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations	10%	0/10
Total index		77 points sur 100

CEMIS, soucieux de réaffirmer son action en faveur de l'égalité professionnelle, s'engage sur des objectifs de progression pour les indicateurs n'ayant pas obtenu la note maximale, à savoir :

- ✧ **S'agissant des écarts de rémunération entre les hommes et les femmes**, nous avons signé un nouvel accord sur l'égalité professionnelle le 14 février 2025 et nous nous engageons à continuer à dédier une partie du budget NAO pour réduire les écarts de rémunération si l'enveloppe dédiée ne suffit pas.
- ✧ **S'agissant de la parité parmi les 10 plus hautes rémunérations**, CEMIS s'engage à continuer de déployer sa politique en matière d'embauche et de promotion favorisant la diversité, l'inclusion et la lutte contre toute forme de discrimination, notamment dans les métiers ayant vocation à être les plus rémunérateurs et au sein des fonctions ayant les responsabilités les plus élevées dans l'organisation.